

## Parlons-en!

**Judi 11 Décembre 2014**

### Prochaine rencontre:

**Judi 8 Janvier 2015 10h00 - 12h00**

Maison des Habitants Centre-ville  
2 rue du Vieux Temple - Grenoble

Une trentaine de personnes participent à la rencontre ce mois-ci.

L'histoire du « Parlons-en » est brièvement rappelée : le premier débat a eu lieu en décembre 2009, nous entamons notre 6ème année !

« *Ce cercle s'est formé petit à petit* » Le rythme aussi, et le Parlons-en fonctionne maintenant en 3 temps : comme chaque mois, nous commençons par un premier tour du « cercle » pour que chacun se présente, nous passons aux « actualités de la rue » (que s'est-il passé à Grenoble, concernant la vie à la rue ces 30 derniers jours ?), et nous finissons par débattre d'un thème qui, souvent, émerge du « Parlons-en » précédant.

En novembre, une question avait été engagée : « *Et si les citoyens accueillait une personne de temps en temps ?* ». Brann du Senon, co-fondateur du 115 du particulier, est présent aujourd'hui pour participer au débat sur ce thème.



## Les actualités de la rue

Isabelle Esa, décédée le 15 novembre, est incinérée ce matin à Gières. Elle vivait sous tente à la Via Ferrata avec son compagnon.

Une femme en errance qui se fait exclure de tous les centres a eu l'idée, avec un travailleur social, de contacter M. le maire pour demander une tente à mettre sur un terrain. Elle a reçu une réponse assez sensible à la situation. Elle s'est faite exclure de Perce-Neige la veille, elle doit être dehors et en danger, et la personne qui a écrit cette demande avec elle espère la revoir au plus vite pour lui montrer la réponse.

Un participant rappelle l'importance de connaître ses droits et de les faire valoir : faire sa carte de CMU (Couverture maladie universelle) par exemple. D'autres font remarquer que ces droits ne sont pas automatiques, il faut faire la demande et accomplir les démarches.

### Le nouveau site d'hébergement du Rondeau

Une membre d'Un Toit pour Tous présente le dispositif d'accueil qui ouvre la semaine prochaine, au Rondeau. Alerte Isère et Un toit pour tous sont impliqués dans la mise en place de ce site.

32 chalets en bois ont été récupérés et montés pour héberger 150 personnes ; des sanitaires, espaces de cuisine et espaces communs sont aussi installés. Une soixantaine de places serviront à reloger des personnes du site de Verlaine, 57 seront des places d'urgence attribuées par le 115, le reste n'est pas encore attribué.

L'idée est que ce site soit pérenne et ne ferme pas à la fin de l'hiver. D'après la loi, il n'y a maintenant plus de période hivernale pour l'hébergement.

Il s'agit d'accueil d'urgence, l'important est donc que les personnes en sortent à un moment. Le travail d'insertion sera important pour ça : des travailleurs sociaux sont en train

d'être recrutés, et un appel au bénévolat a été lancé.

Ce sont la Ville de Grenoble (par le CCAS) et la Métro qui portent le projet, en lien étroit avec les associations du collectif Alerte Isère, et avec l'appui du Conseil Général et du Préfet de Région. L'hébergement est normalement de la compétence de l'État, il a fallu aller directement vers le Préfet de Région pour obtenir un soutien.

Le projet a vu le jour en travaillant en permanence avec les associations, avec la mobilisation citoyenne très importante autour de Verlaine, et aussi suite au changement des élus de la Ville et de la Métro. Des citoyens sont mobilisés, certains ont pris part à la construction des chalets.

C'est une belle réussite, mais ça reste un début. Une centaine de places ne suffiront pas : on estime qu'il y a 1200 personnes sans-abri à Grenoble.

« L'État se défait de tout,  
il faut s'appuyer  
sur les collectivités  
locales »

« ça a marché  
parce que chacun,  
à la place où il est,  
n'a pas lâché »



« Pourquoi sommes-nous remis à la rue la journée ? »

## Remise à la rue la journée : « faire bouger les choses ! »

Un participant, sans domicile fixe depuis un accident de parcours, témoigne qu'il faut du temps avant de le reconnaître. Il a du mal à accepter cette situation, et du coup du mal à se relever. « *Je ne demande pas que quelqu'un m'héberge et se substitue au Centre d'Accueil Intercommunal (CAI), je ne cherche pas une solution tierce. Mais je voudrais faire bouger les choses, parce que je ne suis pas seul* »

L'important serait surtout de ne pas être remis à la rue le matin, comme c'est le cas au CAI, pour pouvoir se connecter et faire ses démarches. Pour un entretien d'embauche à 16 heures, même en ayant pu passer la nuit au CAI, en s'étant douché et rasé le matin, après une journée dehors on n'est plus très frais !

« *On se pose la question du gîte et du couvert, mais pas du reste... Comment un SDF, après avoir mangé et dormi, remplit ses journées ?* »

A l'Alliance Citoyenne, des personnes se sont mises à réfléchir à l'urgence, et un groupe se mobilise sur cette question des hommes seuls qui sont remis à la rue dans la journée.

Quelqu'un fait remarquer qu'il y a 20 ans, ils militaient déjà pour que les centres acceptent les personnes avec animaux et restent ouverts pendant la journée.

Cela pourrait faire partie du rôle du Lieu, un endroit où se poser la journée...il y faudrait une salle de bain disponible l'après-midi, à noter !

« Qu'est ce que je vais pouvoir faire de ma journée ? Si je n'ai pas de rendez-vous et de programme précis, j'erre dans les rues de Grenoble »

## Pourquoi alors que certains s'engagent, d'autres « se calfeutrent dans leur immeuble » ?

Sont-ils insensibles à la précarité des autres ? Disons plus méconnaissants qu'insensibles : « *depuis que j'en parle à mes voisins, ils donnent leurs vêtements au lieu de les jeter* ». Une participante a plutôt l'impression que les gens délèguent facilement l'engagement à ceux qui le font déjà : « *On me dit souvent "c'est bien ce que vous faites" mais ça s'arrête là* ». Peut-être que ces actions citoyennes manquent d'information écrite : il faudrait des affiches, des flyers et tracts, dans les boîtes aux lettres, les épiceries et boutiques... Enfin, attention à ne pas généraliser : « *"On", "personne"... C'est trop général, ça fait flop ! Il y a des gens bien* ».

Un participant s'inquiète de la peur d'autrui au centre-ville. Étant adhérent de l'association d'habitants du Centre-Ville, il fait remarquer qu'à l'ordre du jour de la prochaine réunion se trouve « les regroupements de personnes avec chiens ». C'est inquiétant car ces personnes en errance ne font pas partie, elles, de l'association d'habitants... Il serait important d'organiser une rencontre, sans ça les gens en ont peur.



« Les attroupements sont l'expression de l'exclusion et dérangeant... Aussi parce que quand on est en bande on est moins sociable »



## A venir :

Vendredi prochain, le 19 décembre, une manifestation est prévue pour la « Journée des Migrants ». Le collectif Alerte Isère et CISEM appellent à aller dans la rue, chacun en tant que citoyen, pour montrer que nous sommes tous concernés par le droit à un toit.

Enfin, rappelons qu'à 12h30 nous restons dans cette même salle pour lancer le collectif porteur du Lîeu : pour que le Lîeu soit co-géré et ouvert à tous, il faut un collectif large qui porte et suive le projet.

## Le 115 du particulier

Le 115 du Particulier est né en février 2012. C'est une plateforme d'entraide entre citoyens proposant un hébergement à domicile et personnes en danger accueillies.

Ceux qui lancent cette initiative réagissent aux chiffres alarmants : l'INSEE estime qu'il y a 140 000 SDF en France ; la Fondation Abbé Pierre en dénombre 693 978... Et ces chiffres sont sûrement en-dessous de la réalité : ils comptent ceux qui ont accès aux services sociaux, pas les autres.

Un autre chiffre grave est mis en avant par Brann du Senon : en juillet 2014 l'Union des médecins annonce

qu'il y a eu 6 730 morts SDF en 3 ans. Encore plus que ceux dénombrés par le Collectif des Morts de la Rue. Face à de telles réalités, ne rien faire est de la non-assistance à personne en danger.

Il est aussi important de répéter que si la loi était appliquée, il n'y aurait pas de SDF. Le droit au logement et à l'hébergement, inconditionnel et continu, est inscrit dans le code de l'action sociale.

Brann rappelle que le 115 du particulier ne se veut pas être *la* solution mais *une* solution. Il s'agit d'une plateforme d'entraide supplémentaire, en plus des pouvoirs publics et des associations, qui n'a pas pour but de s'y substituer.

## Comment ça fonctionne ?



Il y a un système d'annonces sur le site national :

**[www.le-115-du-particulier.fr](http://www.le-115-du-particulier.fr)**.

Les particuliers publient leur offre en précisant ce qu'ils proposent : hébergement, machine à laver, repas... L'annonce sera visible sans les données de la personne. Beaucoup d'offres et de demandes passent aussi par le groupe Facebook, **[www.facebook.com/groups/115.DU.PARTICULIER/](https://www.facebook.com/groups/115.DU.PARTICULIER/)**, ou par le téléphone : **06 67 12 61 81**.



Quand une demande d'hébergement arrive, le 115 du particulier essaye d'y apporter une réponse rapide. C'est leur travail de mise en relation informatique. Il faut pour cela trouver une offre d'un particulier qui corresponde aux critères de l'un et de l'autre : combien de personnes peut-il accueillir, hommes, femmes ou familles... Si cela ne marche pas, il arrive de faire connaître la demande d'hébergement sur les réseaux sociaux jusqu'à ce qu'un citoyen pouvant y répondre se manifeste.

Ensuite, il est conseillé de commencer par prendre rendez-vous avec la personne en dehors de chez soi, pour pouvoir faire connaissance avant de s'engager à vivre sous le même toit quelques jours. La durée de l'accueil dépend en général du ressenti, de ce qui était fixé dès le départ, ou de l'évolution de la situation de chacun.

Ce sont souvent des travailleurs sociaux qui appellent pour transmettre une demande de mise à l'abri, voyant que des personnes ne reçoivent que des refus du 115

### Comment rassurer ?

Tout le monde se demande ce qui est mis en place pour éviter les mauvaises expériences que peuvent vivre les accueillants comme les hébergés. Il s'agit de protéger les citoyens des deux côtés : il y a eu au début du 115 du particulier des mauvaises expériences, « **des particuliers qui faisaient leurs courses de main d'œuvre pas chère sur le site !** ». Mais au final elles sont rares : « **sur 1000 mises en relation, il y a 1 problème voire 2, pas plus** ».

Ceux du 115 du particulier ont du tâtonner avant de parvenir à un fonctionnement plus cadré et rassurant. Le premier pas est de bien lire les annonces avant de les publier, avec quelques recherches sur internet on retrouve vite ceux qui se tournent vers la plateforme par intérêt. Le travail de mise en relation est important aussi, il s'agit de mettre en contact des offres et des demandes qui correspondent.

national. Il y a aussi des maraudes en lien avec le 115 du particulier, qui permettent d'observer les besoins. Les citoyens s'organisent entre eux par la plateforme pour aller marauder, récupérer vêtements chauds et nourriture à distribuer, et ensuite rapportent des informations au 115 du particulier, qui fonctionne selon ce qu'observent les gens.

Le groupe concerne toute la France : « **une personne à Marseille peut trouver une solution à Lille, on organise alors un covoiturage** ».

Parfois, Brann accueille un sans-abri dans sa communauté, quelques jours le temps de trouver une solution chez un particulier, ou plus longtemps si cela convient à tous. Ce « village solidaire », c'est 25 caravanes chauffées avec des poêles à bois sur son terrain.

Il faut chercher à chaque fois des solutions adaptées. Des caravanes, des chalets...c'est mieux que la rue, mais il ne faut pas oublier que c'est provisoire.

« **C'est toujours le même débat, mais à un moment il faut faire quelque chose** »

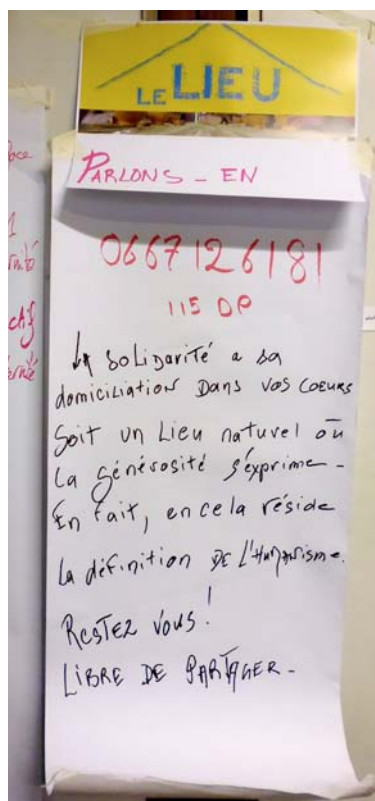
« Le logement alternatif, dont les caravanes, est maintenant reconnu par la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) »

« On a tendance à imaginer que les SDF ne sont que des gens avec des problèmes d'alcool et pathologies, mais c'est loin d'être le cas. Au 115 du particulier, on reçoit plutôt des demandes de tous les autres, un particulier peut tendre la main et accueillir mais difficilement gérer des problématiques lourdes. »



Depuis peu, en travaillant avec une cellule juridique, une convention d'hébergement à titre particulier existe. Cela permet de poser par écrit les conditions de l'hébergement, les droits et les devoirs de l'hébergeant et de l'hébergé. La convention d'hébergement peut être « à titre gracieux » ou « en l'échange de services ». Depuis, le Samu Social de Paris est entré en contact avec le I 15 du Particulier, alors que jusque là il n'y avait pas de lien entre les "deux I 15".

Une participante mentionne une autre initiative d'hébergement par des familles à Grenoble, le Réseau d'hébergement "Esaïe" du Diaconat protestant.



### Le I 15 du particulier :

[www.le-115-du-particulier.fr](http://www.le-115-du-particulier.fr)

[www.facebook.com/groups/115.DU.PARTICULIER/](https://www.facebook.com/groups/115.DU.PARTICULIER/)

06 67 12 61 81

### Prochain rendez-vous :

**Parlons-en !**

**«Nouvelle équipe municipale et action sociale à Grenoble»**

**Judi 8 Janvier 2015, 10h - 12h**

Maison des Habitants Centre-Ville - 2 rue du Vieux Temple - Grenoble



Rhône-Alpes

Le « Parlons-en » a lieu chaque deuxième jeudi du mois - Tous les comptes-rendus sont en ligne

[www.arpenteurs.fr/Parlons-en](http://www.arpenteurs.fr/Parlons-en)

